

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

HAUTE-LOIRE (43)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 616

Nombre de PPC avec DUP : 494

Nombre d'AAC prioritaires :

Nombre d'AAC avec programme d'actions :

Répart. eaux souterraines-superficielles : 73%-27%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

Le département de la Haute-Loire a un nombre de captages protégés très élevé (97,6 %) et cela malgré le nombre important de captages sur ce territoire. Des arrêtés de protection sans DUP mais avec avis d'hydrogéologue agréé ont été pris sur ce département sous certaines conditions (qualité, travaux prescrits, maîtrise foncière et population <50). Ces procédures dites procédures allégées concernent 107 captages. Ces procédures à durée limitée dans le temps (15 ans) sont arrivées à échéance aujourd'hui. 38 captages ont été régularisés de manière pérenne. Parmi les 69 restants, certains sont en cours de renouvellement par arrêté préfectoral, certains seront abandonnés et d'autres seront traités via une DUP.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

Niveau de protection Nombre de captages 616	Arrêtés postérieurs à 2000 : 159 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 318 Arrêtés antérieurs à 1980 : 17	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP 494
		Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique 122
		Procédures de protection de captages non initiées : 8
	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 8 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 1 Avis hydrogéologiques antérieur à 2008 : 113	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département compte 2 AAC dont l'ensemble a été identifié en 2009 suite à la loi Grenelle 1 et le dispositif ZSCE n'est utilisé pour aucune d'entre elles.

Aujourd'hui, un programme d'actions de reconquête de la qualité des eaux est défini sur 1 des AAC mais pour diverses raisons, celui-ci est suspendu. Par ailleurs, les démarches sur la 2e AAC n'ont pas démarré.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

Niveau de protection Nombre d'aires d'alimentation de captages : 2	Programme d'actions défini	1	Programme d'actions mis en œuvre	0
			Programme d'actions suspendu	1
	Démarche(s) en cours	0	devant aboutir en 2018	0
			au stade de l'étude	0
			peu avancée(s)	0
	Démarche(s) non démarrée(s)		1	
Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017				

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

Le département de la Haute-Loire a abandonné 111 captages ces 10 dernières années, ce qui représente 12 % des captages abandonnés sur le bassin Loire-Bretagne. Le motif principal d'abandon (75 %) est lié à la rationalisation des ressources. Parmi les 25 % de captages abandonnés pour des raisons de qualité 68% l'ont été en raison de leur vulnérabilité bactériologique et 22 % en raison de problèmes d'arsenic. L'abandon de ces captages, suite aux actions de l'ARS, a contribué à rationaliser l'alimentation en eau des populations.

Niveau de protection Nombre de captages abandonnés : 111	Cause : qualité	34	Pollution diffuse	0
			Arsenic	13
			Autres	21
	Cause : débit	6	Sources : ARS - Données 2017	
	Cause : administratif	69		
	Cause : technique	2		